

Table des matières

1	Métropole du Grand Paris : cinq scénarios à la loupe	1
2	Le coup de force des élus pour défendre les départements d'Ile-de-France.....	5
3	Grand Paris : «Cette réforme serait un désastre pour la région Ile-de-France».....	7
4	La France renoue avec une croissance soutenue	8
5	Impôt sur les sociétés : la France prépare son grand soir fiscal	10
6	Croissance cherche emplois désespérément.....	11
7	Hausse des péages : le ras-le-bol des usagers.....	13
8	Etats généraux de l'alimentation: Stéphane Travert veut une loi qui frappe vite et fort.....	15
9	Fermetures de centrales nucléaires : EDF propose d'attendre 2029	16
10	Apprentissage : le rapport qui va inspirer le gouvernement	18
11	Les recours aux prud'hommes en chute libre depuis 2009	20
12	La France d'Emmanuel Macron doit réinventer sa relation avec la Tunisie.....	21
13	Tensions commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis : Bruxelles répond à Donald Trump.....	23

Bonne lecture et à Vendredi matin.

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 31/01/2018

1 Métropole du Grand Paris : cinq scénarios à la loupe



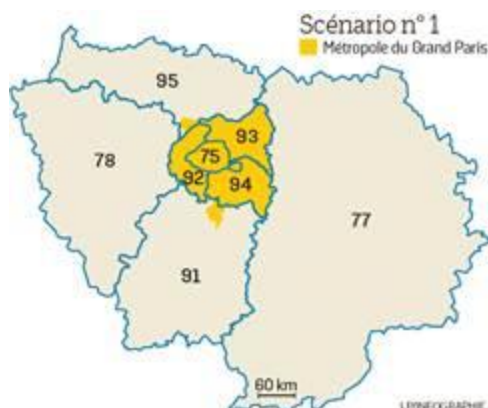
Pour renforcer son attractivité auprès des investisseurs internationaux, la métropole doit revoir son organisation.

Après des mois de réflexions et d'échanges sur l'avenir de la Métropole du Grand Paris (MGP), Emmanuel devrait rendre ses arbitrages d'ici à la mi-février. En attendant, toutes les hypothèses restent ouvertes.

L'avenir de la Métropole du Grand Paris (MGP) se joue en ce moment. Métropole renforcée sur ses limites actuelles de la zone dense ? Métropole élargie à l'agglomération parisienne ? Métropole région ?

... [Le président de la République devrait enfin rendre ses arbitrages](#) d'ici à la mi-février, sur la base des conclusions du préfet de région Michel Cadot. Des arbitrages très attendus car ils impacteront l'avenir de la région et de ses habitants. En attendant, toutes les hypothèses restent ouvertes. En voici cinq.

1. La métropole renforcée



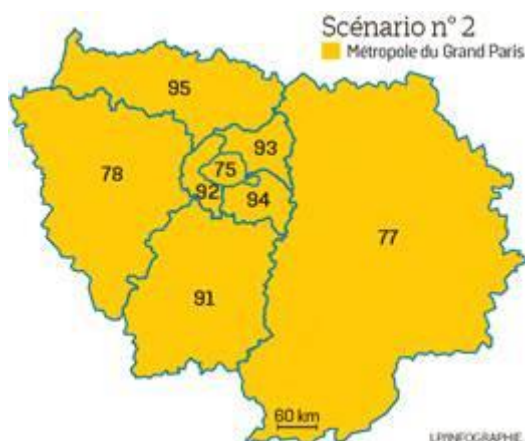
Une Métropole du Grand Paris (MGP) dans ses limites actuelles (la petite couronne parisienne plus quelques communes à la frange) avec des pouvoirs renforcés, notamment en matière de développement économique. C'est sensiblement ce qui est programmé dans la loi à l'horizon 2020 et ce que défend le président de la MGP, Patrick Ollier. La métropole disposant de vrais moyens humains et financiers, avec, à sa tête, un président au pouvoir accru, pourrait alors passer des contrats avec les autres territoires afin de les associer à la dynamique métropolitaine.

ATOUTS. Le projet a le soutien d'une partie des élus municipaux de la petite couronne et de Paris, toutes tendances confondues, qui y voient un moyen de garder la main sur les décisions prises. L'idée de multiplier les contrats avec les autres territoires, villes, intercommunalités et même départements de grande couronne peut peser en faveur de ce choix.

HANDICAPS. Politiquement délicat. Une métropole resserrée sur les limites de la petite couronne suscite l'hostilité d'un grand nombre d'élus départementaux. Ceux de petite couronne craignent la disparition de leurs départements. Ceux de grande couronne ont peur de devenir les parents pauvres de la région.

PROBABILITÉS. L'une des options les plus solides, mais avec quelques aménagements concernant la gouvernance et le périmètre d'action.

2. La région métropole



Pourquoi créer une entité au niveau de la petite couronne alors que la région est là ? Valérie Péresse, présidente LR du conseil régional, défend une métropole au niveau régional, seule échelle, selon elle, correspondant aux ambitions de rayonnement international du Grand Paris. C'est simple : la région

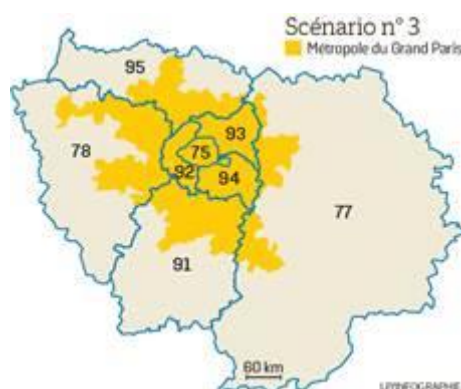
garde ses prérogatives, récupère celles de la métropole et renforce le tout, notamment en y incluant la politique du logement et plus de pouvoirs opérationnels pour suivre les projets au niveau local. La structure fonctionnerait avec le maintien des départements et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Paris disposant d'un statut spécial.

ATOUPS. Cette option semble recueillir de plus en plus de soutiens. C'est l'une des hypothèses les plus simples à mettre en œuvre. Le développement économique, l'aménagement du territoire et les transports font déjà partie des compétences de la région. Cela permettrait d'englober tout le territoire francilien dans le processus du Grand Paris.

HANDICAPS. Le sentiment que le pouvoir s'éloigne. Les élus locaux des territoires concernés, villes et départements, craignent que cette région décide à leur place. Autre question : quelle serait la place de Paris ? Et comment gérer une région composée de 60 territoires intercommunaux, dont l'un pèse à lui seul un sixième de la population et un tiers des emplois ?

PROBABILITÉS. En hausse.

3. La métropole tentaculaire



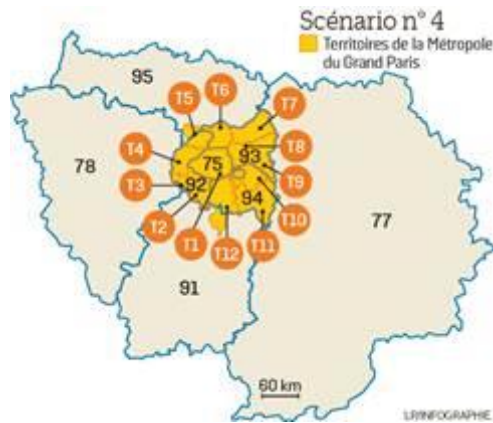
C'est certainement l'option la plus ambitieuse. Elle consisterait à pousser les contours de la métropole à tout ou partie de l'Agglomération urbaine parisienne (ou de l'Unité urbaine selon l'Insee) et aux pôles économiques qui la constituent. Au-delà de la petite couronne. Dans le scénario le plus probable, l'entité aurait ainsi la main sur le secteur de l'aéroport de Roissy, entre Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, et le plateau de Saclay dans l'Essonne. Et pourquoi ne pas étendre le périmètre de cette méga métropole à l'ensemble de l'agglomération parisienne, zone de près de 3 000 km², en continuité avec la zone dense urbaine ? Ce territoire de 412 communes, 10,6 millions d'habitants et 5,3 millions d'emplois englobe notamment les ex-villes nouvelles et espaces de développement de Marne-la-Vallée et Disney, Evry, Saint-Quentin-enYvelines et Cergy, ainsi que MelunSénart, sans s'étendre sur toute la région. D'autres variantes intermédiaires sont possibles en intégrant uniquement les zones denses proches de la PPC.

ATOUPS. Cette hypothèse permet d'élargir la métropole à des territoires qui sont parties prenantes, de fait, dans le développement urbain et économique de l'agglomération.

HANDICAPS. Le statut de cette métropole élargie pose problème. Il est moins favorable aux territoires investis qui risquent d'y perdre des pouvoirs. Les présidents des conseils départementaux de grande couronne et les maires des territoires sur lesquels cette métropole empiéterait le vivent comme une annexion. Certains, autour de Roissy et du plateau de Saclay, ont déjà affiché leur hostilité à cette éventualité.

PROBABILITÉS. Faibles, sauf si l'on considère que ce périmètre ne représente pas celui de la métropole elle-même, mais intègre les secteurs qui peuvent être associés à la métropole par contrat ou convention.

4. La métropole département



Comme pour le scénario de la métropole renforcée, on garde les limites actuelles de la Métropole du Grand Paris, correspondant peu ou prou à celles de la petite couronne parisienne, mais on la transforme en un grand département de 7 millions d'habitants composé de douze territoires dont Paris. Un modèle qui ressemble à celui de Lyon. Si ce n'est que le département du Rhône a dû être découpé en deux pour arriver à ce résultat. En région parisienne, il faudra fusionner les trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne avec Paris.

ATOUTS. La simplification est là. Une seule collectivité métropolitaine avec une administration unifiée et des territoires.

HANDICAPS. La question de Paris et de son statut à part reste un obstacle majeur. Les élus départementaux et leurs présidents Patrick Devedjian (LR), Christian Favier (PC) et Stéphane Troussel (PS), sont contre. A Lyon, le processus a pris quarante ans. A Paris, on est pressé !

PROBABILITÉS. S'il se présentait comme un bon scénario de départ, il semble aujourd'hui peu envisageable.

5. Adieu la métropole



On efface tout et surtout on ne recommence pas. Pourquoi ne pas garder tout simplement le découpage actuel des communes, départements et région qui, après tout, a fait ses preuves ? On oublie la nouvelle structure jugée superfétatoire tout en redéfinissant et adaptant les rôles de chaque collectivité territoriale afin d'accompagner au mieux les défis du développement de Paris et de sa région.

ATOUTS. On retire un étage au millefeuille institutionnel. Celui de la Métropole du Grand Paris, en précisant les compétences des communes (dont Paris), des départements et de la région. L'entité métropole pourrait être remplacée par une structure de gouvernance plus souple comme le forum métropolitain augmenté par exemple.

HANDICAPS. Tout ça pour ça ! Difficile pour Emmanuel Macron d'arriver devant les élus avec un projet d'enterrement de première classe. Pas vraiment l'image de l'ambition. Même si l'idée est très moderne

(on met de l'huile dans les rouages afin que les différents acteurs travaillent ensemble sans structure tutélaire), elle ne correspond pas tellement à la culture française.

PROBABILITÉS. Infinitésimales.

LEXIQUE

LA MGP. La Métropole du Grand Paris, EPCI à statut particulier créée le 1er janvier 2016, comprend 131 villes, les 123 des trois départements de la petite couronne, Paris, Argenteuil dans le Val-d'Oise et six du Nord Essonne (Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Savigny-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Viry-Châtillon).

LES EPCI. Établissements publics de coopération intercommunale. Ces intercommunalités sont au nombre de 54 en Ile-de-France, dont celle de la Métropole du Grand Paris.

LES EPT. Établissements publics territoriaux. Ils sont au nombre de douze, dont Paris, et découpent le territoire de la métropole. Ils représentent l'échelon de mise en œuvre des politiques publiques de la métropole.

L'AGGLOMÉRATION URBAINE DE PARIS. Également baptisée Unité urbaine par l'Insee, elle englobe l'ensemble des communes autour de la capitale présentant « une zone de bâti continu », c'est-à-dire sans coupure de plus de 200 m entre deux constructions. Un territoire de 815 km², 6,9 millions d'habitants et 3,9 millions d'emplois.

Frédéric Choulet avec Cécile Chevalier

LE PARISIEN – 31/01/2018

2 Le coup de force des élus pour défendre les départements d'Ile-de-France



Elus de tout bord, patrons de départements, maires... Ce mercredi à 20 heures, ils se retrouveront sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) pour redire leur vision de l'Ile-de-France.

Pas de disparition des départements de petite couronne, pas de Grand Paris sans grande couronne. Les élus se réunissent nombreux mercredi soir à Boulogne (Hauts-de-Seine) pour redire leur vision de la métropole, alors qu'Emmanuel Macron doit rendre tout prochainement son arbitrage.

Ils n'ont pas l'intention de se laisser faire. Depuis les fuites fin décembre d'un scénario dans lequel les départements de petite couronne disparaîtraient à la faveur de la métropole actuelle, les présidents des sept départements d'Ile-de-France multiplient les actions. Conférences, vœux communs, campagnes de pub... Et ce mercredi soir un grand rassemblement à la Seine Musicale de Boulogne-Billancourt, pour

marteler une fois de plus qu'ils refusent catégoriquement [le sort qui leur est réservé par le préfet de région](#).

Ils plébiscitent une « métropole ambitieuse, solidaire et démocratique », comprendre une métropole incluant les départements de grande couronne et dont les élus seraient consultés, si ce n'est associés. Pour plaider leur cause, les présidents des assemblées jouent la carte de l'union au-delà des clivages politiques. Sauf que ce mercredi soir, le rassemblement penchera très largement à droite avec la présence de Gérard Larcher, président (LR) du Sénat, Valérie Pécresse, présidente (LR) de la région Île-de-France et Dominique Bussereau, président (LR) de l'assemblée des départements de France.

Stéphane Troussel, président (PS) de la Seine-Saint-Denis et Christian Favier, président (PCF) du Val-de-Marne seront physiquement absents mais ont enregistré des messages vidéos. « Les départements peuvent apparaître comme une forme de contre-pouvoir, d'obstacles aux objectifs du gouvernement », réagit Christian Favier, alors que [son rendez-vous avec Emmanuel Macron](#) prévu ce lundi était annulé. « Décidément, le dialogue annoncé à grand renfort de communication peine à s'engager, poursuit-il. Il est beaucoup plus facile de faire élaborer des projets technocratiques, coupés de la réalité par des hauts fonctionnaires qui ne connaissent rien du terrain. »

C'est justement le terrain que les organisateurs du rassemblement de Boulogne ont décidé de mettre en avant. Avec des acteurs économiques et sociaux des sept départements qui prendront la parole au cours de tables rondes. Les patrons des départements ont également décidé de passer à l'action. Ou plutôt à l'inaction, avec une journée « sans département », le 7 février, dont l'objectif est de montrer ce que serait une région sans les compétences assurées par les départements : voirie, collèges, petite enfance...

CE QUI LES INQUIETE

Guy Geoffroy (LR), 68 ans, maire de Combs-la-Ville et président de l'Union des maires de Seine-et-Marne:

« La question qui nous inquiète n'est pas le futur périmètre du Grand Paris, mais que veut le gouvernement pour la région capitale ? Nous ne le savons pas. Si son objectif est de supprimer et de démolir les départements et les villes — les plus anciennes institutions de France — qui assurent solidarité et liens de proximité avec leurs habitants, qu'il le dise. Si son objectif est de bâtir un ensemble qui fera beau sur le papier pour le plaisir de réformer, qu'il le dise. Sur ce sujet, soit le gouvernement avance masqué, soit il avance dans le brouillard. Mais aucun de ces deux chemins ne le mènera à bon port. »

Bernard Benoist, 70 ans, président de l'entreprise Union des compagnons paveurs, à Bonneuil (Val-de-Marne):

« Supprimer le département met en danger les entreprises. On risque de se retrouver avec une massification des marchés qui va éloigner les artisans, les TPE, les PME, comme on le voit à la ville de Paris ou avec le Grand Paris Express, souligne le patron, également à la tête du XV du Val-de-Marne, groupement d'entreprises qui s'est constitué pour décrocher les marchés du supermétro. Au mieux, les PME deviendront des sous-traitants, au pire, elles disparaîtront. On a connu l'égide omnipotente des préfets avant 1968. Avec cette réforme, on se retrouverait avec une métropole omnipotente, composée de politiques ».

Christophe Hillairet, 47 ans, président de la chambre d'agriculture d'Île-de-France:

« En tant qu'agriculteur, donc habitant en zone rurale, j'ai du mal à m'inscrire dans cette idée de métropole et dans cette identité. L'agriculture ne peut pas se retrouver dans ce projet. D'ailleurs on ne parlera d'elle que de façon anecdotique. Ce n'est pas avec l'agriculture en ville qu'on sauvera les terres agricoles actuelles d'une urbanisation qui va encore se développer. Par ailleurs, sur le plan économique, cela n'apportera rien aux exploitants. Ils sont déjà régis par l'Europe avec la politique agricole commune, laquelle est déclinée au niveau national puis régional. Si on y ajoute une couche avec des directives

venues du Grand Paris, on ne va plus rien y comprendre. On ferait mieux de se donner les moyens de retrouver une industrie agro-alimentaire en Ile-de-France, laquelle a totalement disparu.»

Séverine Leplus, directrice générale de Val-d'Oise habitat :

« Avec les communes, le département est l'acteur d'excellence pour coordonner les politiques de logement. Face aux rumeurs sur la disparition des départements, les trois risques majeurs sont la perte de la proximité, la perte de notre cohérence de territoire et la perte de notre capacité d'investissement, indispensable pour améliorer le cadre de vie des habitants, observe Séverine Leplus. Le département garantit l'équilibre de notre territoire, qui est très divers, rural à l'ouest, urbain à l'est. Les mesures du gouvernement pourraient assécher nos finances et annuler des constructions ou réhabilitations dans le Val-d'Oise, où nous gérons 20 000 logements. L'habitat est un secteur qui a besoin d'élus qui connaissent la réalité du terrain et les enjeux de demain. Nous avons besoin d'une métropole régionale... mais avec nos départements. »

Anne-Sophie Damecour

LE PARISIEN – 31/01/2018

3 Grand Paris : « Cette réforme serait un désastre pour la région Ile-de-France »



Nanterre, 30 juin 2017. Patrick Devedjian, président LR du département des Hauts-de-Seine, fustige le projet de disparition des départements de petite couronne.

Patrick Devedjian, président (LR) du conseil départemental des Hauts-de-Seine, accueille mercredi soir à Boulogne plus d'un millier de personnes -élus, société civile- décidés à défendre les départements face à la réforme de la Métropole du Grand Paris.

Pourquoi ce grand rassemblement à Boulogne ?

Patrick Devedjian. Nous avons entrepris de montrer à quoi servent les départements. Car c'est comme l'air que l'on respire, plus personne ne s'en rend compte. Nous avons pourtant des compétences que personne d'autre n'assure. Collèges, voiries, petite enfance... Les départements sont spécialisés et se sont professionnalisés. Le projet de disparition de la petite couronne, s'il se concrétise, va créer un trou d'air de dix ans. C'est le temps qu'il faudra pour que le transfert de compétences aux territoires soit efficace. Ce serait pour la région parisienne une véritable crise de désorganisation des collectivités.

Vous annoncez plus de mille participants, et pas seulement des élus...

Il est très important de donner la parole aux acteurs de la société civile pour montrer que la relation avec les départements est utile et complexe. Pour expliquer que l'on ne peut pas remplacer l'institution du jour au lendemain. C'est tout notre propos. L'objectif n'est pas de défendre notre boutique, notre place, mais une institution qui a fait ses preuves. La région parisienne représente 40 % du PIB national, et au

moment où la croissance repart, on décide de lui taper sur la tête ? Les acteurs économiques et sociaux mesurent déjà le désastre que serait cette réforme pour la région Ile-de-France.

L'objectif est surtout de vous faire entendre au plus haut sommet de l'Etat ?

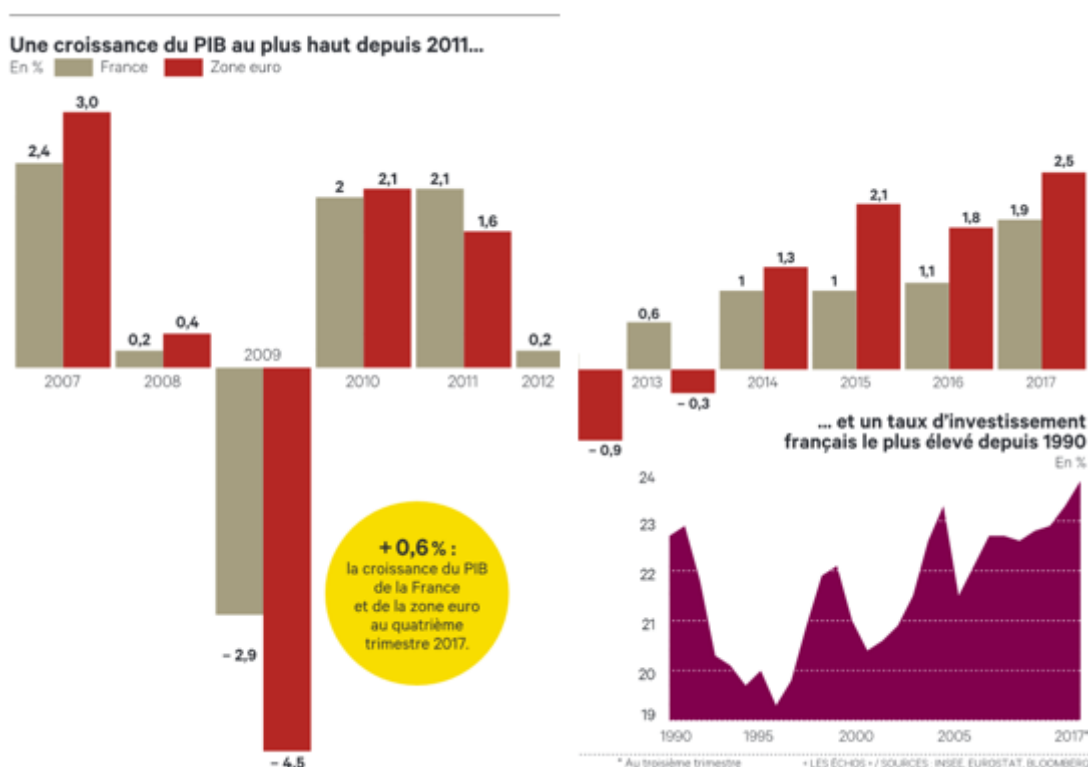
Avec la loi NoTre, François Hollande a laissé une bombe à retardement. Mais je ne veux pas croire que cette réforme simpliste, issue d'une réflexion uniquement parisienne puisqu'il s'agit de réduire les maires à faire de la figuration comme ceux des arrondissements parisiens, puisse aboutir. Contre la volonté unanime des élus, puisque notre appel pour une Métropole ambitieuse a déjà été signé par près de 500 maires des sept départements franciliens.

Anne-Sophie Damecour

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 31/01/2018

4 La France renoue avec une croissance soutenue



Le PIB a progressé de 1,9 % en 2017 contre 1,1 % l'année précédente, a indiqué ce mardi l'Insee. L'Hexagone devrait connaître une nouvelle année porteuse en 2018.

François Hollande a attendu ce moment pendant cinq longues années mais il n'est plus à l'Elysée pour en profiter. La croissance du PIB a atteint 1,9 % l'an passé en France, [selon l'Insee](#) . Si l'économie de l'Hexagone a progressé moins vite que celle de la zone euro, qui a progressé de 2,5 % l'an passé, il n'en reste pas moins que le pays n'avait pas connu [une si bonne année depuis 2011](#) .

Et 2018 s'annonce bien : prudente, [la Banque de France](#) anticipe une progression du PIB de 1,8 % cette année alors que d'autres, plus optimistes et de plus en plus nombreux, comme Axa IM, tablent sur une croissance de 2,3 %, jugeant que la consommation et les investissements des entreprises progresseront encore plus vite.

Le cap des 2 % ?

Désormais, la question est de savoir si l'Hexagone va passer le cap des 2 % de croissance. En période d'expansion suite à une crise prolongée, l'économie française peut théoriquement dépasser son potentiel de croissance - estimé à 1,25 % par le Trésor - à court terme.

« Si le PIB progresse de 0,6 % au premier trimestre et de 0,5 % au deuxième, alors la croissance sur 2018 atteindra 1,9 % même si, sur la deuxième moitié de l'année, le PIB stagne », avance François Cabau, économiste chez Barclays, qui prévoit une croissance de 2,4 %.

Un effet investissement

Il est vrai que tous les voyants sont au vert. Si, habituellement, la consommation des ménages est le moteur de l'activité économique de l'Hexagone, l'an passé, c'est l'investissement qui a tiré la croissance. L'investissement des Français en logement a progressé de 5,1 % en 2017, la hausse la plus forte depuis 1999. « La hausse des prix de l'immobilier a poussé la construction, les [taux d'intérêt](#) restent encore relativement bas et il y a aussi un effet rattrapage, les ménages ayant réduit leur investissement au cours des dernières années », explique Stéphane Colliac, économiste chez Euler Hermes.

Quant aux investissements des entreprises, leur progression de 4,3 % est aussi significative. « Le dynamisme de l'investissement doit être relié aux tensions sur l'appareil de production », explique Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses, le [taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie](#) en ce début d'année atteignant 85,8 %, son plus haut niveau depuis janvier 2008.

Plusieurs facteurs de risques

Ces contraintes d'offre, couplées avec les difficultés de recrutement éprouvées par les entreprises qui sont désormais à un niveau équivalent à celui de 2007, font craindre à certains économistes que la croissance s'en trouve limitée en 2018. Il est vrai que le pourcentage d'industriels estimant qu'ils ne pourraient pas produire davantage s'ils recevaient plus de commandes est à un pic depuis octobre 2000.

La question est aussi de savoir quand ces tensions vont se traduire en inflation et à quelle vitesse va se réduire le chômage. Euler Hermes table sur un taux de chômage en recul à 8,9 %, ce qui nourrirait la consommation et donc la croissance. Mais d'autres facteurs de risques existent. L'euro s'est apprécié [récemment face au dollar](#). Or, les exportations tricolores sont plus sensibles à un euro fort que leurs concurrentes allemandes. La remontée du prix du pétrole - en hausse de [40 % depuis l'été dernier](#) - est aussi un point de vigilance. Sans compter l'éclatement de [bulles financières](#) ou la remontée des taux d'intérêt qui pourrait advenir avec la fin des politiques monétaires ultra-accommodantes des banques centrales alors que les entreprises françaises font partie des plus endettées de la zone euro.

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 31/01/2018

5 Impôt sur les sociétés : la France prépare son grand soir fiscal



Le gouvernement veut revoir le régime d'intégration fiscale pour éviter de nouvelles condamnations de la justice européenne. Un chantier à la fois technique et sensible, qui toucherait près de 115.000 sociétés concernées par ce régime.

La France a voté dans la dernière loi de finances une baisse du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022. Elle s'apprête désormais à revoir les règles d'assiette. L'administration vient de lancer une concertation auprès des organisations patronales sur une réforme d'ampleur de l'impôt sur les sociétés. Ce chantier aussi technique que sensible devrait durer de longs mois, si bien que les réflexions aboutiraient dans le projet de loi de finances 2019, présenté à l'automne. Elles portent avant tout sur le régime français d'[intégration fiscale](#), considéré comme attractif, mais de plus en plus fragilisé par la jurisprudence européenne.

Coup de tonnerre

L'idée serait de revoir en profondeur ce régime pour le [mettre en conformité avec le droit communautaire](#), et éviter ainsi des condamnations en série. Les réflexions ont débuté il y a deux ans après [l'arrêt Steria qui a eu l'effet d'un coup de tonnerre](#) dans les milieux économiques. La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a condamné le traitement favorable dont bénéficiaient les filiales françaises des groupes fiscalement intégrés. Jusqu'en 2015, leurs remontées de dividendes étaient exonérées d'IS, alors que les filiales européennes devaient s'acquitter d'un impôt sur une quote-part de 5 %.

Dans l'urgence, [Bercy a aligné les conditions pour les filiales françaises et étrangères](#) en fixant cette quote-part pour frais et charges à 1 % pour toutes. Cette décision a entraîné des transferts importants. Les groupes fortement implantés en France avec des structures en cascade ont été pénalisés. Ceux réalisant d'importants bénéfices au sein de l'UE ont été avantagés.

Autres différences de traitement

Cet épisode a laissé des traces. Depuis, l'idée de toiletter ce régime a fait son chemin, d'autant que la justice a censuré d'autres différences de traitement, [concernant notamment la taxe à 3 % sur les dividendes](#) et la CVAE. Plutôt que d'apposer une rustine à chaque condamnation, mieux vaut revoir les règles. C'est ce que préconisait le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) dans son rapport publié en janvier 2017. Cette instance associée à la Cour des comptes appelait à une « *réflexion stratégique* » sur le régime de groupe, compte tenu de « *l'insécurité juridique croissante* » et du « *coût associé aux contentieux* ». En l'occurrence, l'Etat a dû restituer 1 milliard d'euros aux entreprises suite à l'arrêt Steria. Parmi les fragilités identifiées, le CPO citait la neutralisation des [plus-values](#) de cession intragroupes, qui, par symétrie avec les dividendes, pourrait être condamnée par la CJUE.

La question est de savoir si Bercy parviendra à faire bouger les lignes [face à des entreprises très attachées au régime actuel](#), et qui ne cessent d'alerter le gouvernement sur l'impact de la réforme fiscale américaine. Changer les paramètres pourrait entraîner des transferts massifs parmi les 115.000 sociétés concernées par l'intégration fiscale, faisant parmi elles des gagnants et des perdants. L'enjeu budgétaire est loin d'être négligeable, sachant que l'avantage fiscal procuré par ce régime est chiffré à 17,6 milliards d'euros dans les documents budgétaires.

De nouvelles règles anti-évasion fiscale

Le gouvernement souhaite lier cette réflexion sur l'intégration fiscale à deux autres chantiers, l'un portant sur la transposition de la directive européenne anti-optimisation fiscale (ATAD) et l'autre sur la mise en conformité du régime des brevets avec les règles de l'OCDE. La directive européenne devrait conduire à modifier les règles de déductibilité des intérêts d'emprunt. Un sujet lui aussi sensible, les règles ayant été par le passé plutôt favorables en France. Le tout constituerait une grande réforme de l'impôt sur les sociétés présentée dans le budget 2019.

Ingrid Feuerstein

L'OPINION – 31/01/2018

6 Croissance recherche emplois désespérément



Les bons chiffres de l'activité en 2017 cachent une réalité moins rose : en France, l'écart du taux d'emploi entre les diplômés et les moins qualifiés s'est creusé de manière considérable ces dix dernières années

La croissance française a touché un plus haut de six ans, à 1,9 % en 2017, portée notamment par l'investissement des entreprises. **Tous les indicateurs sont au vert à l'exception de la consommation des ménages qui ralentit.** La confiance des ménages est fortement corrélée au taux de chômage qui n'a que peu baissé. Plusieurs déterminants expliquent ce décalage entre la vitalité de l'économie et la faible décrue du chômage. Finira-t-il par se résorber ?

Evolution de la croissance et du chômage 2012-2017



Verrait-on enfin de bout du tunnel ? Avec un PIB en progression de 1,9 % en 2017, l'économie française a presque doublé sa cadence par rapport à 2016 (1,1 %) – sans toutefois réussir à rattraper le peloton de la zone euro, [qui continue d'avancer plus rapidement](#) (+2,5 % en 2017). Il n'empêche : six ans que la France n'avait pas connu [une croissance aussi soutenue](#) ! Signe de l'amélioration générale, l'embellie de l'investissement dans les entreprises reflète la restauration de la confiance des chefs d'entreprise.

[Un point noir subsiste cependant sur la photo](#). Un point déterminant pour le moral des ménages, et donc sur leur consommation (qui a d'ailleurs reculé l'année dernière) : le chômage. Malgré cette nette reprise, la France n'est que péniblement passée sous la barre des 10 % de chômeurs l'année dernière et devrait encore doucement reculer de 9,6 % à 9,4 % au premier semestre.

Paradoxe. Une situation difficilement compréhensible quand, dans le même temps, le nombre de créations d'entreprises n'a jamais été aussi élevé (349 000 en 2017 selon les derniers chiffres de l'Insee, hors micro-entreprises) et que l'économie a créé 254 000 emplois entre la fin 2016 et la fin 2017. Un paradoxe inquiétant pour le gouvernement Macron, qui s'est engagé à ramener le taux de chômage à 7 % d'ici la fin du quinquennat.

Pourquoi cette inadéquation ? Comment l'expliquer ? Plusieurs facteurs sont invoqués par les experts.

D'abord, on constate toujours en période de reprise un décalage entre les indicateurs du chômage – notamment celui de Pôle emploi – et la croissance du PIB. Les années de crise et de faibles commandes ayant réduit le taux d'utilisation de l'outil productif, les entreprises disposent de marges de manœuvre en interne pour augmenter les cadences de leurs équipes avant de penser à embaucher.

Plus paradoxal, il arrive aussi que les entreprises engagent des restructurations au moment de la reprise, pensant qu'il est plus facile de se séparer de collaborateurs dans une économie créatrice d'emplois, favorable aux (ré)embauches, qu'en période d'augmentation du chômage.

Enfin, quand celles-ci embauchent à nouveau, [elles le font d'abord en CDD](#). Or, par précaution, les chômeurs embauchés en CDD restent le plus souvent inscrits sur les listes de Pôle emploi. En plus, certains chômeurs découragés et sortis du système reviennent vers Pôle emploi dans l'espoir de retrouver un travail en période de reprise. C'est le fameux « halo » du chômage mis en exergue par le Bureau international du travail.

Parmi les explications de la lente décrue du chômage, on peut aussi citer en bonne place le relatif dynamisme de la démographie française. Chaque année, pas moins de 150 000 nouveaux arrivants doivent être absorbés sur le marché du travail (600 000 départs en retraite pour 750 000 entrants). Pour que le chômage baisse, il faut donc que l'économie crée encore plus d'emplois.

30 000 postes non pourvus. Autre facteur : l'inadéquation entre les offres de postes et les compétences. Selon Pôle emploi, 200 000 à 330 000 offres d'emploi sont aujourd'hui non pourvues en France. Un chiffre ahurissant qui a bondi de 40 % en un an ! Si ce phénomène n'explique qu'en partie le décalage entre la croissance et l'emploi, il est un indicateur majeur du besoin de transformations de notre système de formation. L'arrivée du numérique, de la robotique et de l'intelligence artificielle, qui affecte tous les secteurs utilisateurs de main-d'œuvre (banques, assurances, services administratifs...), va lourdement peser sur le marché du travail dans les prochaines années. De nombreux salariés vont devoir se former à de nouveaux métiers.

Pour accompagner ces mutations profondes, [le gouvernement a prévu de réformer l'assurance chômage](#), l'apprentissage et la formation professionnelle. Quinze des 50 milliards d'euros du plan d'investissement d'Emmanuel Macron seront consacrés aux actifs les moins qualifiés, dont le niveau relativement élevé du smic bloque l'entrée sur le marché du travail. Ces non-qualifiés seront la priorité du plan formation alors qu'en France, un chômeur sur trois a un niveau inférieur à un CAP ou un BEP. « Le risque, c'est que cela arrive un peu tard tant les évolutions sont rapides », craint l'économiste Nicolas Bouzou, auteur de *Le travail est l'avenir de l'homme* (Editions de l'Observatoire).

L'approfondissement de la fracture territoriale est un autre sujet d'inquiétude. « On a des secteurs et des bassins d'emploi en forte tension, comme l'Île-de-France, Sophia-Antipolis, où les cadres, surtout ceux qui travaillent dans la digitalisation ou le numérique, sont très recherchés », observe Romain Raquillet, directeur de la stratégie sociale chez LHH Altedia. « En revanche, il y a des spirales préoccupantes dans des territoires désindustrialisés. Ce qui est frappant, c'est de voir qu'aujourd'hui, les dirigeants qui ouvrent un site se positionnent davantage en fonction des compétences que des outils », relève ce spécialiste des ressources humaines.

Contrats aidés. Cette somme de facteurs non exhaustifs fait qu'au final, « le chômage ne devrait pratiquement pas baisser en 2018 », résume le président du Cercle des économistes, Jean-Hervé Lorenzi, qui souligne de son côté « une rupture trop brutale sur le nombre de contrats aidés alors que la situation sur le marché de l'emploi ne s'améliore guère ».

Finalement, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, la bataille de l'emploi reste le défi majeur de l'exécutif au pouvoir. L'ancienne équipe de François Hollande a eu beau tenter de tirer la couverture à elle mardi après les bons résultats de la croissance, en publiant comme l'a fait Michel Sapin, un communiqué rappelant que « l'année 2017 a connu un rythme satisfaisant » grâce « aux mesures prises entre 2013 et 2016 » – référence [aux 40 milliards d'euros de baisses de charges du CICE](#) et du pacte de responsabilité –, bizarrement, pas un mot n'a été prononcé sur l'inversion de la courbe du chômage qui a fait tellement défaut à l'ancien Président. Une inversion de la courbe aujourd'hui tellement faiblarde qu'elle pourrait aussi perturber les plans de son successeur, Emmanuel Macron.

Interview de Denis Ferrand, directeur général de l'institut de prévision COE-Rexecode : « La croissance française est plus faible que celle de la zone euro, avec une belle régularité » :
<https://www.lopinion.fr/edition/economie/croissance-francaise-est-plus-faible-que-celle-zone-euro-belle-142440>

Fanny Guinochet et Raphaël Legendre

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 31/01/2018

7 Hausse des péages : le ras-le-bol des usagers



Les prix des péages vont augmenter de 1 à 2 % à partir de ce jeudi 1er février.

Les 41 000 tarifs du réseau autoroutier augmentent à partir de ce jeudi 1er février. Des hausses systématiques de moins en moins acceptées.

Plus ponctuelle qu'une montre suisse et aussi inéluctable que la nuit suit le jour, la hausse des péages est de retour. [Comme chaque année au 1^{er} février](#), automobilistes, motards, conducteurs de poids lourd, d'autocar ou de camping-car, tous vont devoir mettre la main au portefeuille. Cette année, pour parcourir les 9 000 km d'autoroutes concédées, le conducteur d'une voiture légère (classe 1) devra déboursier de 1,03 % (autoroute de la Maurienne) à 2,04 % (autoroutes Rhône-Alpes) supplémentaires. Ainsi, pour

rejoindre Lyon (Rhône) depuis Montpellier (Hérault), via l'A7 et l'A9, un automobiliste payera 27 € au lieu de 25,20 € l'année dernière. Une hausse automatique.

En effet, les contrats de concession signés entre l'Etat et les autoroutiers permettent à ces derniers **d'augmenter chaque année leurs tarifs** au minimum de 70 % de l'inflation de l'année écoulée. A cela, ils peuvent ajouter une compensation à la suite d'une hausse de la fiscalité. Ainsi, la redevance domaniale (somme payée par les entreprises à l'Etat pour l'occupation du domaine public) a été augmentée de 100 M€ en 2013. Pour la compenser, il a été décidé d'un rattrapage sur trois ans entre 2016 et 2018. Pour les concessions les plus récentes (après 2000), les évolutions tarifaires dépendent d'un panier d'indice des prix.

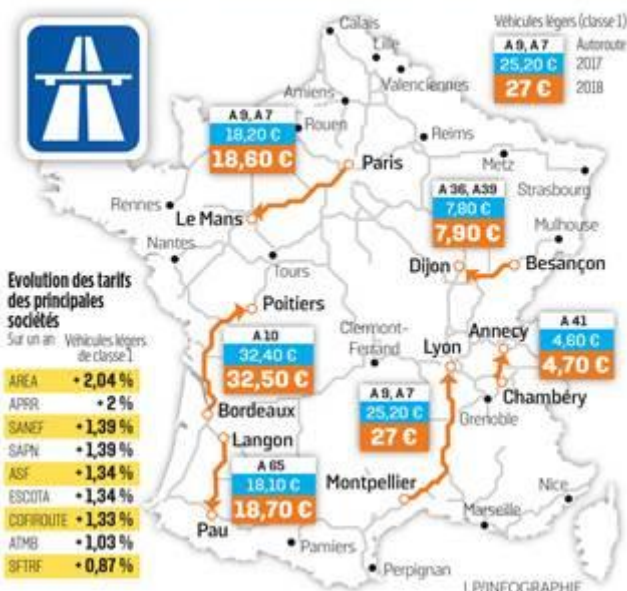
«Prendre l'autoroute est devenu un produit de luxe»

« Mais, quel que soit le mode de calcul, les autoroutiers gagnent à tous les coups, dénonce Pierre Chasseray, délégué général de 40 Millions d'automobilistes. C'est insupportable. Prendre l'autoroute est devenu un produit de luxe. On oblige les moins aisés, notamment les jeunes, à emprunter le réseau secondaire, gratuit, alors qu'on sait qu'il est plus dangereux. »

Même agacement du côté des transporteurs routiers. « Payer pour prendre l'autoroute d'accord mais là on atteint des prix ahurissants », s'insurge Jean-Marc Rivera, secrétaire général de l'Otre (Organisation des PME du transport routier). « La catégorie 3, la nôtre, est la plus impactée par ces hausses, regrette de son côté Yvan Lefranc-Morin, directeur général de l'autocariste FlixBus France. Cela représente 200 000 € à 300 000 € en plus alors que nous sommes du transport public, nous avons un effet vertueux. Chacun de nos cars retire 30 voitures des routes. »

Pour protester, **40 Millions d'automobilistes** a boycotté en début de semaine le Comité des usagers du réseau routier national où étaient présentées ces hausses. « Il serait temps qu'un gouvernement prenne ses responsabilités et entame un bras de fer avec les autoroutiers, poursuit Pierre Chasseray. La Cour des comptes, l'Autorité de la concurrence comme les usagers, tout le monde dénoncent ces hausses systématiques. »

Quelques exemples de hausse



500 millions d'euros sur les vingt prochaines années

En 2015, Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, avait bien tenté de geler les tarifs, **avant que le gouvernement de Manuel Valls fasse marche arrière en invoquant des risques juridiques**. Conséquence, pour rattraper cette année blanche, il est prévu une hausse supplémentaire chaque année entre 2019 et 2023. Pire, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) a

calculé que cette tentative pour s'opposer aux autoroutiers [va coûter 500 M€ sur les vingt prochaines années](#).

De son côté, l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa) plaide sa cause, arguant que « les augmentations annuelles des tarifs sont indispensables au maintien de l'équilibre économique des concessions autoroutières, [c'est pourquoi elles sont inscrites dans les contrats de concession](#) ».

L'OPINION – 31/01/2018

8 Etats généraux de l'alimentation: Stéphane Travert veut une loi qui frappe vite et fort



[Le projet de loi présenté par le ministre de l'Agriculture prévoit que les producteurs pourront enfin contractualiser leurs ventes avec les distributeurs](#)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert présentera mercredi en Conseil des ministres le projet de loi issu des États généraux de l'Alimentation, une série de concertations entre le monde agricole, l'industrie agroalimentaire et la grande distribution, entamée le 20 juillet 2017. Le texte a notamment l'ambition de remettre à plat les relations conflictuelles au sein de la filière agroalimentaire. *L'Opinion* dévoile en avant-première les principaux points de la loi, appelée à être mise en œuvre dès juillet. Pour gagner du temps, le gouvernement va aussi dégager des ordonnances.

Cinq mois de réunions menées au pas de charge, une pression folle mise sur les producteurs pour qu'ils se constituent en filières susceptibles de rédiger des plans d'avenir, quatorze ateliers, 17 000 consultations... Les États généraux de l'Alimentation initiés par Emmanuel Macron et pilotés par [le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane Travert](#), salués par la plupart des parties prenantes, vont trouver très vite une traduction législative. Il y a urgence.

Cette année encore, les négociations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs tournent au pugilat. [L'affaire du Nutella bradé par la chaîne Intermarché a jeté une impitoyable lumière sur les pratiques des hypermarchés](#). Les statistiques de la Mutualité sociale agricole (MSA) démontrent que le revenu des agriculteurs français reste toujours très bas. [Clairement, quelque chose ne tourne pas rond dans notre système agroalimentaire](#). « Notre feuille de route était claire, explique le ministre : trouver des moyens de partager la valeur équitablement et assurer un revenu digne aux agriculteurs. Défendre la santé individuelle au travers de meilleures habitudes alimentaires, protéger le capital environnemental collectif, et enfin, réduire les inégalités sociales par un meilleur accès de tous à une alimentation de qualité et durable. »

Charge de la preuve. Premier chantier, pour Stéphane Travert, en finir avec les prix de vente qui ne couvrent pas les coûts de production. [Sujet sur lequel il ne faut pas trop compter sur la bonne volonté des distributeurs...](#) « L'agriculture est la seule profession qui ne fixe pas son prix et ne facture pas selon ses coûts, s'indigne-t-il. Il faut en finir avec la non prise en compte des coûts de production ». Comment faire ? La loi va encadrer strictement le seuil de revente à perte dans la grande distribution en le rehaussant : les distributeurs devront au minimum vendre 10 % au-dessus du prix d'achat aux fournisseurs, pour tenir compte de leurs coûts de logistique, par exemple. Et les promotions ne pourront plus excéder 34 % du prix réel. « Pour que cela aille très vite, nous procéderons par ordonnance, a décidé Stéphane Travert. Nous allons expérimenter pendant deux ans pour observer les effets sur les prix, la montée en gamme et la diversification des promotions ». Finis, également, les prix abusivement

bas et peut-être, avec eux, l'interminable guerre des prix qui met tout le monde à genoux. [La DGCCRF va sévir.](#)

Pour y parvenir, il faut que les producteurs pèsent davantage dans la négociation au point de pouvoir signer de véritables contrats avec les distributeurs. Une révolution ! Le projet de loi vise à leur donner les moyens de s'organiser pour contractualiser, sur un bassin donné, en termes de prix de vente, de volume ou encore de qualité face à leurs acheteurs. Coopératives, organisations de producteurs, ces structures de producteurs regroupés pourront avoir plusieurs visages... « L'essentiel est de changer le rapport de force, de renverser le processus de construction des prix, d'éviter que certains acteurs se fassent écraser dans les négociations et de démontrer qu'un prix est juste quand aucun maillon de la chaîne ne perd de l'argent », détaille Stéphane Travert. Le ministre compte sur un renforcement des contrôles, sur le travail du Médiateur des relations commerciales et sur le renforcement du Conseil d'évaluation des prix et des marges présidé par Philippe Chalmin.

50 % de « bon ». Les deux autres chantiers du projet de loi sont plus « sociétaux ». D'abord, un accent mis sur l'éducation à une alimentation saine, sûre et durable dans la restauration collective ou concédée. « C'est crucial, notamment pour les écoliers et les collégiens. Nous voulons promouvoir, d'ici à 2022, 50 % de produits locaux, bios ou sous signe de qualité dans les cantines, les hôpitaux. Cela veut dire mettre l'accent sur la conversion au bio des agriculteurs, mais aussi un travail au niveau européen pour permettre à de petites structures de répondre aux appels d'offre, avec leurs contraintes », veut croire Stéphane Travert. L'objectif est également de réduire le gaspillage alimentaire. Révolté par le phénomène, Stéphane Travert prévoit une ordonnance permettant aux collectivités de faire don de leurs surplus aux banques alimentaires. Car, aussi curieux que cela puisse paraître, c'était jusqu'ici interdit !

Le troisième chantier remet sur la table un sujet sensible, qui avait disparu des radars ces dernières semaines, après la flambée du glyphosate. « [Nous comptons séparer les activités de vente et de conseil sur les produits phytosanitaires et nous le ferons par ordonnance](#), pour ne pas perdre de temps, affirme le ministre. Nous travaillons aussi à l'interdiction des rabais sur ces produits. Il faut réduire la dépendance de l'agriculture à ces intrants... [La France a fait cavalier seul sur l'interdiction du glyphosate](#), mais nous sentons qu'en Europe, de plus en plus de pays se rallient à notre idée ».

Stéphane Travert sera très attentif aux suites données à sa loi. « Après son vote et le passage des ordonnances, nous mettrons en place, comme cela avait été le cas pour la loi Macron, un comité de suivi. Nous vérifierons que pour chaque partie de la loi chaque ministère – et ils étaient onze concernés dans l'élaboration – fasse bien son travail. »

[Emmanuelle Ducros](#)

LE FIGARO – 31/01/2018

9 Fermetures de centrales nucléaires : EDF propose d'attendre 2029



Alors que le gouvernement a admis que la baisse à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité était inatteignable pour 2025, l'entreprise publique propose un nouveau calendrier, et évoque un horizon à 2035, avec des fermetures de réacteurs à partir de 2029.

Il faut laisser le temps au temps: EDF a fait savoir mardi qu'il proposait d'attendre 2029 avant de fermer d'autres réacteurs nucléaires en France. L'annonce du scénario défendu par l'électricien public intervient alors que le gouvernement prépare la fermeture de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) et qu'il doit rédiger la nouvelle programmation, d'ici à la fin de l'année, afin de préciser les objectifs de la France en matière énergétique pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028. Le ministre de la Transition écologique [Nicolas Hulot avait officialisé en novembre le report de l'échéance de 2025 pour réduire à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité en France](#) (contre environ 75% aujourd'hui). La question du nombre et du rythme de fermetures de réacteurs sera l'un des enjeux majeurs du texte.

«[La proposition d'EDF], c'est de fermer des réacteurs à partir de 2029», a déclaré le directeur du parc nucléaire français, Philippe Sasseigne, lors d'un déjeuner avec la presse. La date de 2029 correspondrait aux premiers arrêts de réacteurs atteignant 50 ans d'exploitation. «Si on fait des investissements à 40 ans - ce qu'on s'apprête à faire sur nos centrales -, la logique économique et industrielle est de les emmener ensuite à 50 ans», a dit Philippe Sasseigne, ajoutant cependant que le groupe se conformerait aux dispositions de la PPE. Dans cette logique, la réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité en France serait atteinte «à un horizon qui ressemble à 2035», selon Philippe Sasseigne.

Le programme de «grand carénage» d'EDF - pour allonger la durée de vie du parc français - s'établit à 46 milliards d'euros (en euros 2016) sur la période 2014-2025, le groupe envisageant en outre de prolonger certains réacteurs jusqu'à 60 ans.

50% de nucléaire en 2025? Il faudrait «acheter des bougies en grande quantité»

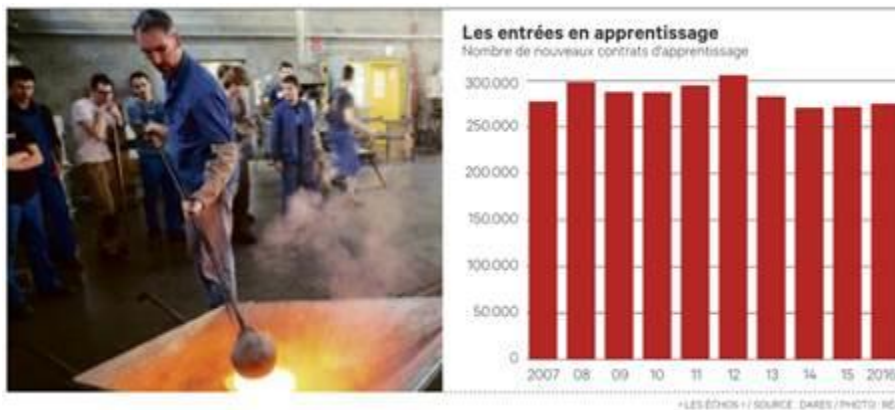
«Si on doit faire 50% de nucléaire en 2025, je pense qu'il faut acheter des bougies en grandes quantités», a continué Philippe Sasseigne, estimant que la montée en puissance des renouvelables et l'évolution de la consommation d'électricité, mais aussi les enjeux en matière d'emplois et d'exportations de la filière nucléaire, devaient être pris en compte. Nicolas Hulot a de son côté déclaré le 22 janvier que le gouvernement serait «très précis» en matière de fermetures de réacteurs nucléaires dans le cadre de la PPE en cours d'élaboration. EDF a aussi indiqué mardi que la fermeture de Fessenheim aurait lieu lors du chargement du combustible du réacteur EPR de Flamanville (Manche), une opération prévue fin décembre 2018.

Selon Philippe Sasseigne, la mise à l'arrêt définitive de Fessenheim imposera une première phase de surveillance et d'évacuation du combustible, pendant quatre à cinq ans, avant le lancement du démantèlement de la centrale qui sera piloté par une soixantaine des quelque 800 salariés d'EDF travaillant sur le site. Le groupe proposera aussi à ses salariés des mesures de mobilité géographique ou fonctionnelle et une contribution à l'accompagnement des quelque 300 prestataires permanents travaillant dans la centrale.

::: SOCIAL

LES ECHOS – 31/01/2018

10 Apprentissage : le rapport qui va inspirer le gouvernement



Le rapport remis mardi à la ministre du Travail et à ses homologues de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur liste 44 propositions très opérationnelles en vue du projet de loi qui doit voir le jour au printemps.

Aide aux entreprises, rupture de contrat ou encore orientation au collège... La révolution copernicienne de l'apprentissage voulue par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a pris un tour concret avec la remise mardi du rapport de synthèse de [la concertation](#) lancée le 10 novembre et conduite par Sylvie Brunet, présidente de la section Travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental et qui a présidé les débats.

Au moment où [Medef et régions s'approchent d'un compromis](#) sur la question de la gouvernance, ce rapport formule 44 propositions très opérationnelles qui devraient pour la plupart alimenter le futur projet de loi attendu au printemps. Il vise à en finir avec le déficit d'image, la trop grande complexité et le défaut de pilotage de cette filière, dont les avantages en termes d'insertion professionnelle des jeunes ne sont plus à démontrer. En attendant de voir ce que le gouvernement reprendra, Sylvie Brunet a prévenu : « // *va falloir être extrêmement vigilant sur la période de transition.* »

Les freins en entreprise

Sans aller vers une fusion, le rapport suggère de faire converger le contrat d'apprentissage vers celui de professionnalisation, l'autre dispositif d'alternance et ainsi balayer de nombreuses rigidités parmi lesquelles l'obligation d'enregistrement des contrats auprès des chambres consulaires. Exit également le passage par la case prud'hommes en cas de rupture de contrat au-delà de la période d'essai.

Le rapport préconise aussi d'autoriser le BTP, par accord de branche et sans autorisation préalable de l'Inspection du travail, à déroger à la durée de travail des mineurs. Dans l'hôtellerie-restauration, la limite du travail de nuit, toujours pour les moins de 18 ans, gagnerait à être étendue à minuit (contre 23 h 30). Les auteurs militent aussi pour supprimer l'âge limite de l'apprentissage (26 ans), mais surtout pour que les contrats puissent être signés n'importe quand, quitte à bouleverser les centres de formation des apprentis (CFA).

Gouvernance et financement

Le coeur du sujet, c'est-à-dire la future taxe d'alternance et son pilotage, faisant l'objet d'un [bras de fer entre le Medef et les régions](#), seuls ont été retenus dans le rapport les points de consensus. Le premier porte sur la rémunération des apprentis. Calculée en pourcentage du SMIC, elle présente des écarts importants avec celle des jeunes en contrat de professionnalisation, à tâches en entreprise et diplômes préparés identiques. Surtout, le pourcentage dépend de l'âge de l'apprenti, un critère qui décourage l'embauche des plus âgés. Le rapport propose de ne retenir que le niveau de diplôme préparé.

Le second consensus porte sur les aides aux entreprises, trop nombreuses et peu lisibles. En lieu et place, le rapport milite pour une aide unique versée par un seul guichet et privilégiant les TPE/PME et les premiers niveaux de qualification.

Parcours de l'apprenti

Pour mieux faire connaître l'apprentissage dans les premiers niveaux de qualification, le rapport propose d'abord de former enseignants et chefs d'établissement qui suivraient des « *modules obligatoires de sensibilisation à l'apprentissage* ». Une Agence de l'apprentissage pourrait aussi être créée, sur le modèle de l'Arcep dans les télécoms, pour coordonner les parties prenantes de l'orientation, à savoir les régions et l'Education nationale. Elle aurait des « *relais territoriaux* » et des moyens financiers accessibles dans le cadre d'appels à projets.

Les rapporteurs préconisent aussi de sensibiliser les collégiens en classe de 4^e et de 3^e en instaurant une journée obligatoire d'information sur les métiers, et une deuxième journée en 3^e, durant laquelle les élèves pourraient se rendre dans un CFA pour échanger avec des apprentis. En matière d'information, ils auraient aussi accès à des indicateurs d'insertion professionnelle pour toutes les certifications, voire à des éléments sur les rémunérations moyennes à l'embauche avec tel ou tel diplôme.

Le pré-apprentissage, qui passe aujourd'hui par le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) - très peu prisé - laisserait place à un nouvel enseignement de transition vers l'activité professionnelle (ETAP) rattaché aux classes de 3^e dites « *préparatoires à l'enseignement professionnel* ». Cet ETAP, destiné à l'acquisition des « *gestes et codes professionnels* », pourrait donner lieu à une certification.

Offre de formation et certification

Le rapport propose de « *rédiger des référentiels d'activités professionnelles plus proches des évolutions et des besoins des entreprises* » en donnant à ces dernières un « *pouvoir de codécision, avec l'Education nationale ou les autres organismes certificateurs* ». Un sujet sur lequel le ministère de l'Education nationale « *est d'accord* », a assuré Sylvie Brunet. Dans ce cadre, le contenu des diplômes serait « *systématiquement réexaminé* » tous les cinq ans, a-t-elle ajouté.

Pour permettre aux jeunes de se réorienter et d'avoir « *un véritable droit (à) changer de formation* » en cours de route, les rapporteurs proposent aussi de « *recentrer les diplômes professionnels autour de familles de métiers* ». Ce qui suppose « *une réforme en profondeur de l'enseignement professionnel dans son ensemble* ».

Des socles professionnels diplômants verraient le jour par domaines de spécialité (socle des métiers de la relation et des services, socle des métiers de l'énergie et des systèmes, socle des métiers du design et de la communication, etc.) L'apprentissage pourrait aussi déboucher sur des périodes de spécialisation post-diplôme en CFA pour préparer les jeunes à la création ou à la reprise d'entreprise. Des formations pourraient être financées à cet effet par l'Agence de l'apprentissage.

Alain Ruello et Marie-Christine Corbier

LE MONDE – 31/01/2018

11 Les recours aux prud'hommes en chute libre depuis 2009



La baisse s'explique en grande partie par l'instauration de la rupture conventionnelle individuelle, sorte de « divorce à l'amiable ».

Les salariés sont de moins en moins nombreux à demander réparation devant le conseil de prud'hommes. En 2016 – dernière année pour laquelle les données sont connues sur l'ensemble du territoire –, ils étaient un peu moins de 150 000 à porter un litige avec leur patron devant cette juridiction paritaire, dans laquelle siègent des représentants des employeurs et des salariés. Soit un chiffre en repli de « 18,7 % » en un an, précise un [document de référence](#) récemment diffusé par la chancellerie. La dégringolade est encore plus spectaculaire si l'on réfère au point haut atteint en 2009 : presque – 35 % en sept ans.

Deux explications sont citées par l'étude du ministère de la justice pour expliquer cette diminution. Il y a tout d'abord « *le recours de plus en plus fréquent* » à la rupture conventionnelle, un dispositif créé en 2008 qui permet à un patron et à son salarié de mettre fin au contrat de travail – d'un commun accord, en principe. Il rencontre un succès qui va crescendo, avec près de 421 000 séparations homologuées l'an dernier par les services du ministère du travail, un nouveau record. Or le boom de ces divorces « *réduit fortement la probabilité* » de se tourner vers les prud'hommes.

Nouvelles modalités

Un autre facteur a joué dans le recul des affaires examinées par les juges prud'homaux : « *La réforme (...) du 6 août 2015* », mentionne sans plus de précision le document du ministère de la justice. Une allusion à la loi « *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économique* », dite aussi « loi Macron », qui a instauré de nouvelles modalités pour saisir les prud'hommes avec, entre autres, l'obligation de remplir un formulaire Cerfa, dont la première version « *était compliquée* », confie un haut fonctionnaire ; la chancellerie, depuis, l'a « *simplifié* », ajoute-t-il.

Le nombre de pièces à réunir, dès le tout début de la procédure, est, de surcroît, plus important qu'avant, ce qui « *a pu rebuter* » des salariés, reconnaît Jacques-Frédéric Sauvage, président (Medef) du conseil de prud'hommes de Paris. « *C'est en train de se modular* », nuance-t-il.

Les arguments mis en avant au moment de l'examen de la « loi Macron » ont également pesé, selon un magistrat qui connaît très bien le système prud'homal. A l'époque, le législateur entendait remédier à la lenteur de juridictions submergées par le flot de dossiers. « *On sent que les débats ont eu un véritable impact sur la présentation du contentieux et leur traitement par les conseils de prud'hommes* », complète cette même source. Comme si l'embolie de l'institution, notamment en région parisienne, avait découragé des justiciables et conduit ceux-ci à ne pas poursuivre leur employeur.

« Contexte social moins tendu »

L'amélioration de la conjoncture figure parmi les causes susceptibles de peser en faveur d'un reflux des litiges. « *On est dans un contexte social moins tendu* », considère Richard Muscatel, représentant de la

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) au sein du Conseil supérieur de la prud'homie. Et le nombre de licenciements économiques, prononcés dans le cadre de plans sociaux, est orienté à la baisse.

Toutefois, le poids de ce facteur doit être relativisé car les ruptures de contrat de travail pour des raisons économiques alimentent très peu de dossiers aux prud'hommes : 1 502 en 2016, contre près de 119 000 qui sont issus de la contestation d'un licenciement pour motif personnel (faute commise par le salarié, insuffisance professionnelle, etc.)

Enfin, Gérard Behar, conseiller prud'homal (CFE-CGC) à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), pense que le dépérissement des contentieux est à mettre en relation avec l'émergence d'une nouvelle catégorie de salariés, « *jeunes, qui changent facilement d'entreprises et qui ne se syndiquent pas du tout* ».

« Complexification de la procédure »

La diminution des requêtes est préoccupante car elle résulte, pour partie, de la « *complexification de la procédure, qui crée des problèmes grandissants pour saisir les juridictions* », affirme Didier Porte, membre (FO) du Conseil supérieur de la prud'homie.

Ceux qui engagent des actions contre leur employeur ont de plus en plus besoin d'être assistés d'un avocat – alors qu'ils n'y sont pas tenus en première instance –, souligne Bernard Augier, président (CGT) du conseil des prud'hommes de Lyon. Se pose alors la question des honoraires à payer : l'aide juridictionnelle, accordée aux personnes à faibles ressources pour faire face aux frais de justice, est censée apporter une réponse mais elle est « *difficile à obtenir* », enchaîne M. Augier.

« *Il se peut qu'à l'avenir, cette évolution à la baisse du nombre d'affaires se poursuive, voire s'accroisse, puisque le plafonnement des indemnités, prévu dans les ordonnances de septembre 2017 réformant le code du travail, peut dissuader des salariés ayant peu d'ancienneté de saisir le juge prud'homal d'une contestation* », commente Pierre Bailly, doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation.

Emmanuel Macron a rendu la procédure « *moins intéressante pour les salariés, avec le nouveau barème* », observe M^e Maude Beckers, du Syndicat des avocats de France (SAF). Le phénomène soulève une question, celle de « *l'accès aux droits* », reconnaît M^e Patrick Thiébart, du cabinet Jeantet, qui conseille des entreprises. En même temps, contrebalance-t-il, « *tout était devenu prétexte à une action devant les prud'hommes* ». D'après lui, « *il vaut mieux que les parties en présence règlent leur litige en amont, par exemple en concluant une rupture conventionnelle, plutôt que de partir dans des contentieux qui durent plusieurs années* ».

Bertrand Bissuel

INTERNATIONAL

L'OPINION – 31/01/2018

12 La France d'Emmanuel Macron doit réinventer sa relation avec la Tunisie



Le chef de l'État français entame mercredi une visite de deux jours chez son voisin du sud de la Méditerranée en proie à la contestation populaire

Emmanuel Macron se rend mercredi et jeudi en Tunisie qui, sept ans après la Révolution de Jasmin, reste traversée par de fortes tensions sociales susceptibles de faire dérailler la transition démocratique. Le chef de l'Etat s'entretiendra avec son homologue Béji Caïd Essebsi au palais de Carthage et signera des accords, notamment dans la lutte contre le terrorisme. Il inaugurera l'Alliance française, prononcera un discours devant l'Assemblée, déjeunera avec la société civile, assistera à une cérémonie d'hommage au musée du Bardo, théâtre d'un attentat en 2015, puis clôturera le premier forum économique franco-tunisien.

« Politiquement, la Tunisie a fait des progrès extraordinaires mais si elle n'est pas capable de repenser son modèle économique, elle sombrera dans le chaos », craint l'historien Pierre Vermeren, auteur du livre *Le choc des décolonisations* chez Odile Jacob. Emmanuel Macron, en visite à Tunis, arrive dans un pays en proie [aux manifestations violentes contre l'austérité](#) depuis le début de l'année. L'Élysée, qui compte insuffler une nouvelle dynamique à la relation bilatérale, y voit la marque de son « soutien » au gouvernement qui a engagé des réformes douloureuses. Le laboratoire démocratique tunisien est en danger et Paris espère qu'il ne retombera pas dans une énième révolution, voire une reprise en main militaire.

La révolution de Jasmin en 2011 a permis la restauration de la démocratie mais la transition économique et sociale peine à voir le jour, nourrissant le ressentiment de la population. Le chômage touche les jeunes diplômés et le gouvernement n'a plus les moyens d'acheter la paix sociale alors que le FMI lui a demandé de réduire le train vie de l'État. « Il est aujourd'hui impératif de refonder le pacte social, avec un rééquilibrage des ressources au profit des plus déshérités, en particulier le développement des provinces intérieures, qui ont été le berceau de la révolution contre Ben Ali », [expliquait récemment à L'Opinion un autre historien français, Jean-Pierre Filiu](#).

Le dernier rapport des analystes de Crisis Group décrit parfaitement les symptômes du pays. La quasi-totalité des moyennes et grandes entreprises sont encore basées dans la capitale et sur la côte Est. Au Sud-Est, au centre et à l'Ouest, l'économie informelle et de contrebande s'est développée, notamment dans le commerce transfrontalier avec la Libye et l'Algérie. Les entrepreneurs de ces dernières régions se sentent marginalisés par le pouvoir central et peuvent souffler sur les braises de la contestation. Le pouvoir se perd dans d'éternelles recherches de compromis. Et les hommes d'affaires de l'ombre tirent les ficelles en coulisse pour défendre leurs intérêts économiques.

Investissements. Pour insuffler une nouvelle dynamique, la France compte promouvoir les investissements dans le pays. L'un des axes de développement va être le digital. Emmanuel Macron participera jeudi au forum économique franco-tunisien en présence d'une centaine de chefs d'entreprise, dont Xavier Niel (Iliad), Stéphane Richard (Orange), des patrons de PME-PMI et de start-up. Des annonces devraient aussi être faites en matière de conversion de la dette, d'aide publique au développement, de soutien aux entreprises et de création d'emploi.

« Il faut réinventer la relation avec la France, insiste Mehdi Jooma, ancien Premier ministre tunisien. Il faut construire un partenariat stratégique pour les 20 ou 30 ans à venir ». Cet homme politique espère que les deux pays favoriseront la circulation des personnes et des échanges de capitaux. Et voit des opportunités d'initiatives industrielles communes pour toucher les marchés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient.

« La Tunisie est ultra-compétitive au niveau du bassin méditerranéen, notamment à cause de la dévaluation du dinar, souligne Hakim El Karoui, auteur [d'un rapport récent sur la politique arabe de la France](#) pour l'Institut Montaigne. Le niveau de qualification globale y est bien meilleur qu'au Maroc ». C'est notamment l'héritage de la politique éducative de Bourguiba, le premier président du pays. Cela n'est pas suffisant. Les économistes recommandent aussi de réduire la fiscalité des entreprises afin de faire baisser la contrebande.

« Il faut consolider les acquis industriels, développer le potentiel de l'agroalimentaire et préparer les défis d'avenir dans le digital et l'intelligence artificielle qui peuvent constituer des piliers du partenariat avec la France », poursuit Mehdi Jooma. Problème : beaucoup de cerveaux quittent le pays pour la France, notamment dans la santé. « Les soins de santé explosent en Europe, ajoute Hakim El Karoui. Il faut encourager le personnel de santé tunisien à revenir et créer les conditions pour que les Européens viennent se soigner en Tunisie. Cela permettra de baisser les dépenses publiques en Europe, les coûts étant moindres chez le voisin du sud, et de créer des emplois ».

Pour être en mesure de gagner dans la compétition mondiale, le pays a besoin de se réformer, d'assainir l'économie et d'améliorer son environnement des affaires. Ce qui n'est pas aisé alors que le compromis post-révolution a abouti à un système de type IVe République où les multiples partis sont des lobbys aux services des intérêts particuliers, en politique comme en économie.

Pascal Airault

LE MONDE – 31/01/2018

13 Tensions commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis : Bruxelles répond à Donald Trump



La Commission européenne a vertement répliqué, lundi, aux menaces plus ou moins voilées lancées par le président américain.

En matière commerciale, chez Donald Trump, il n'est guère évident de savoir ce qui tient de la simple rhétorique ou de l'avertissement avant le passage à l'acte. Lundi 29 janvier, sans attendre d'y voir plus clair, l'Europe a vertement répliqué aux menaces de représailles commerciales proférées la veille, à demi-mot, par le président américain.

L'Union européenne (UE) « est prête à réagir rapidement et de façon appropriée au cas où ses exportations seraient affectées par des mesures restrictives de la part des Etats-Unis », a prévenu la Commission européenne. « Nous pensons que le commerce doit être ouvert et juste, mais aussi basé sur des règles », a ajouté son porte-parole Margaritis Schinas, lors d'un point presse quotidien.

Dans une interview diffusée dimanche soir sur la chaîne de télévision britannique ITV, M. Trump s'était agacé de la politique commerciale « très injuste » de l'UE vis-à-vis des Etats-Unis. Tous ces « problèmes » pourraient « se transformer en quelque chose de très gros (...) du point de vue commercial », avait mis en garde le locataire de la Maison Blanche, précisant que ce serait au « détriment » des Européens.

L'administration américaine à l'offensive

Ce n'est pas la première fois que le président américain fustige l'UE, vis-à-vis de laquelle les Etats-Unis ont affiché un déficit commercial de 146 milliards de dollars en 2016 (118 milliards d'euros). Les excédents allemands (65 milliards de dollars en 2016), notamment, ont été l'objet d'attaques verbales récurrentes ces derniers mois.



Cette dernière salve de critiques n'est pas prise à la légère, car l'administration américaine semble vouloir adopter un tour plus offensif sur le commerce. Donald Trump vient ainsi d'approuver le relèvement de droits de douane sur les importations de machines à laver le linge et de panneaux solaires. Une mesure qui pénalise au premier chef la Chine et la Corée du Sud et convertit en mesure concrète des mois de propos belliqueux à l'endroit de Pékin.

Le prochain dossier litigieux pourrait concerner l'aluminium et l'acier. Washington examine les résultats d'une enquête visant à déterminer si les excès de production au niveau mondial menacent la rentabilité de son industrie et sa sécurité nationale. Et se réserve le droit de décréter des restrictions unilatérales sur les importations.

Un discours « irresponsable »

« Si c'était le cas, on espère bien que l'Europe serait exclue et on le leur a signifié, mais ils ne communiquent pas avec nous sur ce point, rapporte une source officielle à Bruxelles. Si nous sommes visés, nous prendrons, bien sûr, des contre-mesures. » L'affaire a des airs de déjà-vu. Lorsque l'ancien président George W. Bush avait instauré, en 2002, des mesures protectionnistes pour « sauver » l'acier américain, l'UE avait adopté une liste de produits cibles à taxer en retour, du jus d'orange de Floride aux lunettes et au textile.

Pour autant, face à M. Trump, l'Europe ne riposterait qu'à reculons, tant serait dommageable le risque d'une escalade. En 2016, selon les statistiques américaines, les échanges de biens et de services transatlantiques ont représenté 1 100 milliards de dollars. Les Etats-Unis sont la première destination des exportations européennes et le deuxième fournisseur de l'Europe.

Au Forum économique mondial de Davos, la Suédoise Cecilia Malmström, commissaire européenne au commerce, s'était émue d'entendre des responsables américains parler de « *guerre commerciale* ». Un discours « irresponsable », avait-elle estimé jeudi. Face aux Etats-Unis de Donald Trump, l'Europe préfère de loin occuper le rôle de porte-étendard du libre-échange, multipliant les négociations commerciales avec une série de grands partenaires (Japon, Mercosur, etc.).

Marie de Vergès

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

